

Mise en œuvre du dispositif

C'EST TRES SIMPLE

1

Décision de participation (montant, modalités)
Complétude du modèle de lettre d'intention pour anticiper la communication auprès de vos agents
Validation de l'adhésion à la convention de participation par avis du comité technique puis par délibération

2

Signature du mandat avec le CDG puis des conditions particulières tripartites CDG - Collectivité - MNT

3

Déploiement dans votre collectivité :
Réunions d'information agents, permanences...

VOS CONTACTS

Sébastien BRIXTEL
06 15 75 20 30
Sebastien.brixtel@mnt.fr

Agence MNT de Caen
35 rue des Jacobins
CS 65455
14054 CAEN cedex 4
0 980 980 210

Mutuelle Nationale Territoriale, 4 rue d'Athènes - 75 009 Paris. immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584.

Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, 3 square Hymans - 75748 Paris cedex 15, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 685 399.

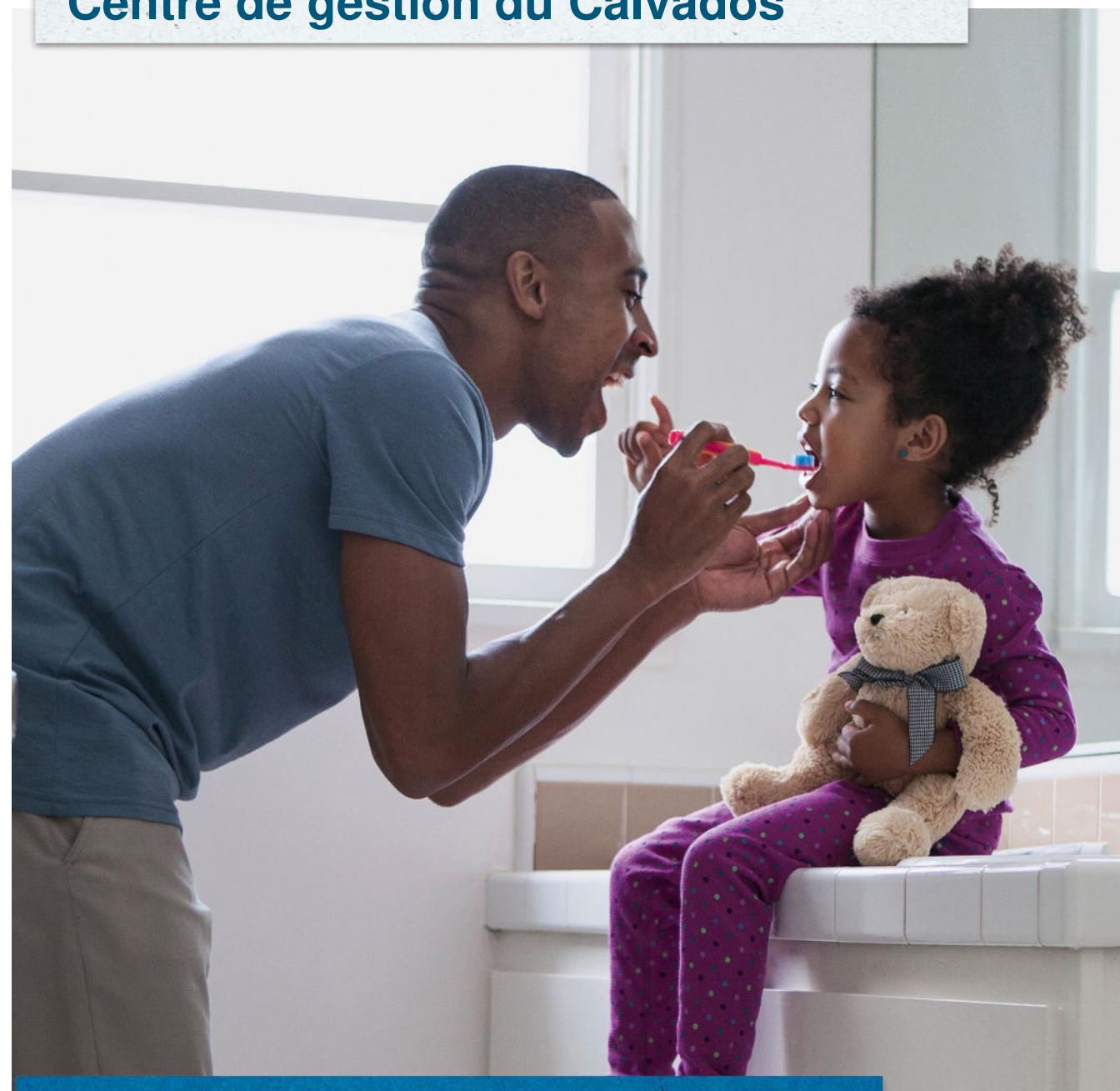
Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et relevant du contrôle de l'A.C.P.R. située 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.

Document à caractère publicitaire. Crédit photos : Getty Images – Corbis



CONTRAT COLLECTIF SANTÉ

Centre de gestion du Calvados



CHOISISSEZ UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
QUI VOUS RESSEMBLE



LA SOLUTION PROPOSEE A CHAQUE COLLECTIVITE

LA DEMARCHE DU CDG

- Concilier santé au travail et maîtrise budgétaire
- Mettre à profit son expertise dans la protection sociale complémentaire des agents
- Mutualiser largement la garantie santé pour bénéficier de cotisations attractives
- Offrir aux collectivités sa mise en conformité réglementaire

AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITE

- Profiter de la mise en conformité réglementaire du CDG
- Libre choix du montant de la participation financière (15€ minimum en 2026)
- Réponse aux attentes sociales
- Pas de convention de participation à l'échelle de la collectivité (cahier des charges, ...)
- Certitude de la bonne couverture des agents

POURQUOI PARTICIPER FINANCIEREMENT ?

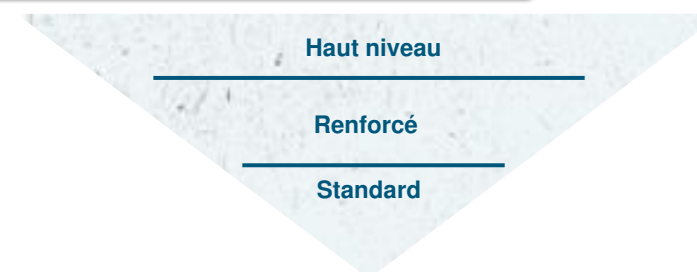
- Signe fort de votre politique sociale au profit de votre personnel
- Attractivité de votre collectivité
- Contribution à l'amélioration des conditions de travail
- Amélioration de la motivation de vos agents
- Contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat

AVANTAGES POUR VOS AGENTS

- Participation financière en déduction de la cotisation des actifs
- Barème de cotisation attractif et stable
- Un contrat ouvert à tous
- Pas de limite d'âge à l'adhésion
- Pas de questionnaire médical
- Prise d'effet immédiate
- Services et avantages inclus
- Accompagnement personnalisé
- Possibilité de changer de formule après un an de garantie

LES GARANTIES

3 formules de garanties au choix



Avantages inclus pour faciliter le quotidien des agents

- Garanties conformes au 100% Santé (Reste à charge zéro)
- 3 formules pour adapter la garantie aux besoins de chacun
- Pas d'avance de frais (tiers payant)
- Réseaux de soins n° 1 : Kalixia
- Prestations d'assistance et services
- Fonds social
- Votre participation financière (actifs)
- Espace adhérents en ligne pour déposer et suivre les demandes de remboursements, etc.
- Téléconsultations illimitées et intégralement prises en charge par la MNT

Cotisations

Avant déduction de votre participation financière (actifs)

		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs	Moins de 30 ans	33,99 €	42,12 €	51,37 €
	De 30 à 39 ans	36,01 €	44,64 €	57,64 €
	De 40 à 49 ans	44,85 €	55,54 €	71,75 €
	De 50 à 59 ans	58,02 €	71,89 €	92,89 €
	60 ans et +	73,13 €	94,38 €	114,52 €
Retraités	Par adulte	83,84 €	108,58 €	131,92 €
Enfant (gratuité à compter du 3 ^{ème} enfant)		20,43 €	25,21 €	32,44 €

Document commercial non contractuel